



Profil du RQ-ACA

Son origine : En 1996 une rencontre nationale du mouvement communautaire autonome met officiellement sur pied le Comité aviseur (prédécesseur du Réseau québécois d'action communautaire autonome, le RQ-ACA). Elle en devient l'instance d'orientation, et détermine son mandat, sa composition et son mode de représentation.

Sa mission en est une de concertation et de représentation du mouvement sur toutes les questions reliées à l'action communautaire autonome (ACA).

Ses activités prennent la forme de consultations auprès des organismes, publication de documents d'information, rencontres de réflexion, sessions de formation, coordination d'actions et de mobilisations, avis au gouvernement, rencontres de travail et de négociation avec le gouvernement, sensibilisation auprès des médias.

Sa composition : Le RQ-ACA est composé de 20 secteurs et de regroupements multisectoriels représentant toutes les composantes du mouvement auxquelles sont rattachés plus de 63 regroupement nationaux et 4 000 groupes d'ACA du Québec.

Un interlocuteur : Le gouvernement du Québec reconnaît le Comité aviseur comme interlocuteur privilégié représentant le mouvement communautaire autonome pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale et pour tout ce qui concerne l'action communautaire autonome.

Portrait du mouvement d'action communautaire autonome?

C'est un vaste mouvement de solidarité. C'est beaucoup de monde et beaucoup d'actions qui sont posées au quotidien afin d'améliorer les conditions de vie de milliers de citoyennes et de citoyens. C'est action ont eu, et ont encore, une grande influence sur la qualité de vie de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

- Plus de 4 000 organismes;
- Au delà de 25 000 travailleuses et travailleurs dont 80% sont des femmes;
- Environ, 1, 3 million de personnes rejointes;
- Plus de 18 millions d'heures d'implication bénévoles et militantes.

Quels sont les secteurs d'activités des organismes d'action communautaire autonome?

Ces organismes d'ACA interviennent dans différents secteurs : santé et services sociaux, éducation populaire autonome, développement communautaire, action bénévole, communications, consommation, environnement, défense des droits, logement, loisir, solidarité internationale, formation, ainsi qu'auprès des femmes, des jeunes, des familles, des autochtones, des lesbiennes, des gais, bisexuels et des transgenres, des personnes handicapées, des personnes réfugiées et des immigrantes.

Voici quelques exemples : associations de consommateurs, associations de locataires, groupes d'alphabétisation, maisons d'hébergement pour femmes violentées, cuisines collectives, maisons de la famille, centres d'action bénévole, maisons de jeunes, etc.

Quels sont les huit critères qui caractérisent les organismes d'action communautaire autonome (ACA)

1. être un organisme à but non lucratif;
2. être enraciné dans la communauté;
3. entretenir une vie associative et démocratique;
4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.
5. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
7. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
8. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.